

DROITS-ACCÈS DE L'OUTAOUAIS

RAPPORT ANNUEL 2018



CAHIER DE LA 29^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Trouvez le symboles suivants (☺♻️♿) pour gagner un prix de présence.

Orientation et approbation :	Conseil d'administration du 16 mai 2018
Rédaction et conception :	Émilie COUTURE-GLASSCO, Rebecca LABELLE, Mirane OMAR, Alexandre MÉTRAS
Conseils :	Jean-Daniel JACOB (Président)
Mise en page et correction :	Émilie COUTURE-GLASSCO, Jean-Daniel JACOB, Alexandre MÉTRAS, Rebecca LABELLE
Photo de la couverture :	Toile du Boulev' Art-de-la-Vallée « <i>Le Skiff</i> »

Dépôt au Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) ainsi qu'à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et à la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO).

DAO 2018 ©

Table des matières

Mot du président	7
Ordre du Jour de l'AGA 2018	9
Procès-Verbal de l'AGA 2017	11
Rapport annuel des activités	20
Profil statistique des démarches réalisées dans la dernière année.....	20
Démarches individuelles	20
Démarches collectives et systémiques	21
Principaux domaines de droits	23
Interventions spécifiques en santé et services sociaux.....	25
Répartition des démarches sur le territoire.....	27
Provenance des nouvelles demandes	28
Comités de travail	29
Comité relocalisation	29
Comité forum	30
Comité P.38-001 illustrée	30
Comité autofinancement	30
Comité mécanismes d'exception (AGIDD-SMQ).....	31
Vie associative	31
Comité VIA.....	31
Cafés-échanges	32
Journée porte ouverte	32
Activités pour les membres de Droits-Accès	33
Actions médiatiques et politiques	34
Présence médiatique.....	34
Rencontres politiques.....	35
Rencontres avec la Direction des programmes santé mentale et dépendances	35
Représentations et collaborations.....	36
AGIDD-SMQ.....	36
TROCAO	36
Programme pro bono.....	36

Coopérative de transport	37
Comité des usagers de Gatineau	37
Rencontres inter-organismes.....	38
Activités de mobilisation	38
Comité Mob AGIDD	38
Activités de mobilisation pour le communautaire	39
Formation continue de l'équipe de DAO	39
Formations et promotion en défense de droits.....	40
Recherche et rédaction.....	41
Adoption d'un guide à l'intention des bénévoles.....	41
Participation à des projets de recherche	42
Le conseil d'administration et l'équipe de travail de Droits-Accès de l'Outaouais	43
Composition du conseil d'administration	43
Présentation des membres du conseil d'administration	43
Sièges en élection.....	43
Présentation l'équipe de travail.....	44
Présentation des stagiaires	45
Coup de chapeau à nos meilleurs alliés	46
J.M. c. Hôpital Jean-Talon.....	46
Lacunes aux urgences de Hull et Gatineau	46
Cadre de référence en matière d'application de la P-38.001.....	46
Objectifs pour la prochaine année	47
Promouvoir la vie démocratique	47
Prendre position publiquement face aux enjeux de droits et de santé mentale	47
Promouvoir nos formations.....	48
Annexes	49
Preuve de convocation publique à AGA 2018.....	49

Mot du président

Cher(ère)s membres,

C'est avec énormément de reconnaissance que je souhaite souligner le travail exemplaire ayant été accompli par l'équipe de la permanence au cours des 12 derniers mois. Cette année, l'équipe a su répondre à une demande croissante des démarches individuelles, tout en abordant également des problématiques systémiques affectant les droits des personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Grâce au travail de Mirane, Alexandre, Émilie et Rebecca, DAO est maintenant une référence dans la région au niveau des formations en matière de droits et santé mentale. Il est aussi important de souligner les nouveaux liens tissés entre DAO et les différents acteurs impliqués dans la planification des services en santé mentale de la région de l'Outaouais. En effet, par l'entremise du Forum « État des droits en santé mentale », DAO a su rassembler au cours d'une période de deux jours, différents acteurs du système afin d'aborder l'état des droits en santé mentale au Canada, et tout particulièrement au Québec. Le forum a permis, aux chercheurs, étudiants, groupes de défenses de droits, intervenants et administrateurs en santé mentale ainsi qu'aux utilisateurs de services de contribuer à une réflexion critique sur les transformations nécessaires à un meilleur respect des droits des personnes aux prises avec un problème de santé mentale. C'est donc avec humilité et surtout beaucoup de fierté que je remercie l'équipe pour le travail accompli au cours de la dernière année.

Je souhaite souligner mon immense privilège de travailler avec un Conseil d'administration dont l'implication au sein de l'organisme est hors pair. Cette année, en collaboration avec l'équipe, les membres du CA ont entrepris une étape importante pour assurer la pérennité de l'organisme – soit la décision de relocaliser les locaux de DAO et d'acheter un immeuble.

Il est également important de souligner le départ et l'arrivée de certaines personnes importantes au sein de l'organisme. Je voudrais souligner le départ d'une de nos conseillères, Mirane Nouh Omar, qui a travaillé au sein de l'organisme pendant plus de 4 ans et qui relèvera de nouveaux défis au sein du CISSSO.

Radney Jean-Claude, Santina Agresta, et Antoine Moïse, ont également quitté leurs postes en tant qu'administrateurs, laissant un vide à combler qui sera difficilement remplaçable. Malgré ces départs, notre équipe a su compter sur l'implication de membres engagés, tel que Jean-René Boulianne.

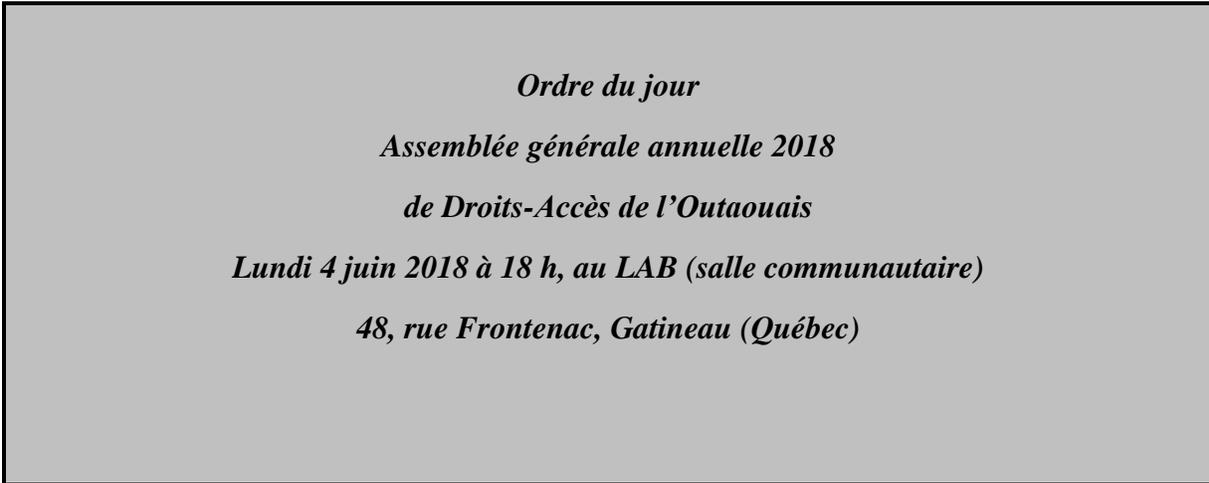
Finalement, je suis très content de vous présenter notre rapport d'activités et espérons que vous partagez mon enthousiasme au regard des succès que nous avons accomplis.

Solidairement,



Jean Daniel Jacob
Président

Ordre du Jour de l'AGA 2018



1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Présentation des membres du conseil d'administration de 2017-2018
3. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 05 juin 2017
6. Présentation et réception du rapport de l'auditeur indépendant au 31 mars 2018
7. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2018-2019
8. Présentation et adoption du rapport annuel d'activités
9. Présentation des lignes directrices du plan d'action
10. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
11. Mise en nomination et présentation des candidats-tes à l'élection du conseil

— PAUSE DE 15 MINUTES —

12. Élection des membres du conseil d'administration pour 2018-2019
13. Souhait de l'assemblée
14. Levée de l'assemblée

Procès-Verbal de l'AGA 2017

Procès-verbal

Assemblée générale annuelle 2016-2017

de Droits-Accès de l'Outaouais

Tenue le lundi 05 juin 2017, à 18h

Au LAB,

48, rue Frontenac, Gatineau (Québec)

MEMBRES PRÉSENTS :

Lise Émard,

François Pézès

Jean-Daniel Jacob

Isabelle Jacques

Rosanne Lafontaine

Marie-France Sauvageau

Christine Nadeau

William Desrochers

Alain-Gibril Irakiza

Antoine Moïse

Radney Jean Claude

Francine Mongeon

Santina Agresta

Richard Gagnon

Daniel St-Jean

Karl Claude

NON-MEMBRES PRÉSENTS :

Sylvie Charbon

Émilie Couture-Glassco

Rebecca Labelle

Alexandre Métras

Mirane Nouh Omar

Yves Séguin

Patrick Trépanier

Chantal Boyer

Julie St-Georges

Jessica Vallière

René Coignaud

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est 18 h 06 et le président, Jean-Daniel Jacob, ouvre l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et vérifie le quorum. Il remercie la permanence pour le bon travail effectué au courant de l'année.

Il explique les changements instaurés dans la dernière année relativement à la nouvelle approche de gestion participative et fait une brève présentation du conseil d'administration.

2- PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 2016-2017

Jean-Daniel Jacob présente les membres du conseil d'administration et livre son message à l'assemblée. Il souligne les principales réalisations du conseil d'administration durant la dernière année et remercie les membres pour leur engagement remarquable. Il souligne particulièrement l'implication de membres du conseil d'administration qui ont quitté au courant de l'année, soit Mme Maude Pilon et Mme Marylène Bernier. Il souligne également la présence de nouveaux administrateurs qui se sont joints au conseil d'administration dans les derniers mois. Il fait la présentation des personnes qui ont été membres du conseil d'administration dans la dernière année:

Madame Katharine Larose-Hébert, présidente

Madame Maude Pilon, vice-présidente

Madame Isabelle Jacques, trésorière

Monsieur Jean-Daniel Jacob, secrétaire

Madame Marylène Bernier, administratrice

Madame Christine Nadeau, administratrice

Monsieur François Pénzes, administrateur

Monsieur Rodney Jean Claude, administrateur

Monsieur Antoine Moïse, administrateur

Monsieur Karl Claude, trésorier et administrateur

3- NOMINATION D'UN-E PRÉSIDENT-E ET D'UN-E SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-Daniel Jacob suggère monsieur Yves Séguin et madame Rebecca Labelle respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Daniel St-Jean

Appuyé par Francine Mongeon

Que monsieur Yves Séguin agisse comme président d'assemblée.

Il est proposé par Daniel St-Jean

Appuyé par Lise Émard

Que madame Rebecca Labelle agisse comme secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

4- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée explique brièvement les règlements du code Morin et demande à l'assemblée de procéder sans plus tarder à l'adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Christine Nadeau

Appuyé par Antoine Moïse

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 09 JUIN 2016

Le président d'assemblée, Yves Séguin, accorde le temps nécessaire à une brève lecture du procès-verbal.

Il est proposé par Daniel St-Jean

Appuyé par Jean-Daniel Jacob

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2016-2017 soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité.

6- PRÉSENTATION ET RÉCEPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 MARS 2017

Rebecca Labelle et Jean-Daniel Jacob expliquent les détails des états financiers de la firme comptable Jacques Trudel. Ils présentent le rapport de l'auditeur indépendant et répondent aux questions de l'assemblée. Certains membres soulèvent l'idée de faire des placements avec l'actif net. Le président du conseil d'administration explique les démarches effectuées au courant de l'année concernant la possibilité de faire des placements. Ses démarches ont mis en évidence le fait qu'il n'était pas bénéfique pour l'organisme d'opter pour cette avenue. L'assemblée se dit satisfaite des explications du président.

7- NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2017-2018

Monsieur Jean-Daniel Jacob propose la reconduction de la même firme, soit Jacques Trudel, pour l'audit des états financiers de la prochaine année.

Il est proposé par Jean-Daniel Jacob

Appuyé par Richard Gagnon

Que la firme Jacques Trudel soit reconduite dans ses fonctions pour la prochaine année.

Adoptée à l'unanimité.

8- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

Émilie Couture-Glassco, coordonnatrice, introduit la présentation du rapport annuel et présente l'équipe de travail. Elle invite celle-ci à présenter les points saillants du rapport annuel. Les membres de l'équipe abordent les sujets suivants : un dossier prioritaire, le profil statistique des démarches effectuées, les principales réalisations de l'équipe et du conseil d'administration et les grandes préoccupations de l'année. La permanence répond également aux questions des participants et prend note des commentaires émis.

L'assemblée est informée du fait que les personnes présentes peuvent suivre les exposés successifs dans les exemplaires du rapport annuel qui leur ont été distribués à leur arrivée. Les suggestions suivantes sont faites :

- Il est suggéré que lors de la présentation des statistiques l'année prochaine, un tableau des statistiques de l'année précédente soit juxtaposé au tableau des statistiques du rapport annuel présenté afin de faire le comparatif des statistiques.
- Discussion autour des vérifications d'antécédents judiciaires : il est suggéré de solliciter l'appui de la ministre responsable de l'Outaouais et ministre de la Justice, Madame Stéphanie Vallée concernant l'obtention d'un avis juridique sur la question des antécédents judiciaires. Une suggestion est faite également de demander l'aide de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.
- Un membre de l'assemblée souligne que Droits-Accès de l'Outaouais devrait profiter de la bonne relation qu'a entretenue Droits-Accès dans les dernières années avec la direction en santé mentale du CISSS pour parler du plan d'action en santé mentale régional et national, nommer nos préoccupations et parler des transformations nécessaires pour un plus grand respect des droits.

Une mention spéciale est faite à l'équipe pour le travail et les efforts réalisés dans le processus du changement du mode de gouvernance. L'assemblée appuie la mention.

Il est proposé par Francine Mongeon

Appuyé par Radney Jean-Claude

Que le rapport annuel d'activités soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

9- PRÉSENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DU PLAN D'ACTION

La coordination présente les grandes lignes directrices du plan d'action de la prochaine année. Les grands objectifs sont les suivants :

- Assurer la poursuite des dossiers individuels, collectifs et systémiques et demeurer à l'affût de toute nouvelle problématique émergente en lien avec la défense des droits en santé mentale
- Assurer la participation de Droits-Accès dans le plan d'action sur la primauté de la personne du CISSSO

- Faire la livraison des formations de Droits-Accès dans divers milieux, tel que le réseau de la santé et des services sociaux, auprès d'intervenants et/ou gestionnaires et dans le milieu communautaire auprès d'intervenants et d'utilisateurs
- Assurer la promotion des droits et des principes de défense des droits, par une meilleure connaissance de nos services (des intervenants, étudiants, utilisateurs), par une meilleure connaissance des droits et des enjeux liés au non-respect des droits (ex. P38 illustrée, forum) et par une plus grande présence médiatique et dans diverses représentations
- Favoriser une intégration des membres dans l'organisme, dans la vie associative et dans les orientations des activités de l'organisme.

Les membres sont en accord avec les lignes directrices énoncées. Il y a des échanges concernant les sujets exposés, mais pas de questions ni de changements à apporter.

10- NOMINATION D'UN-E PRÉSIDENT-E ET D'UN-E SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

L'assemblée propose monsieur Yves Séguin et madame Rebecca Labelle respectivement à titre de président et de secrétaire d'élection.

Il est proposé par Jean-Daniel Jacob

Appuyé par Daniel St-Jean

Que monsieur Yves Séguin et madame Rebecca Labelle agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité.

11- MISE EN NOMINATION ET PRÉSENTATION DES CANDIDAT-E-S À L'ÉLECTION DU CONSEIL

Le président d'élection, Yves Séguin, lit la liste des administrateurs-trices dont le mandat est échu, soit madame Isabelle Jacques, monsieur François Pénzes, monsieur Karl Claude et madame Katharine Larose-Hébert. Il explique que parmi les sièges en élection, deux (2) sont destinés aux membres majoritaires et deux (2), aux membres sympathisants.

Par catégorie de membres, en commençant par les membres majoritaires, le président d'élection enregistre les mises en nomination des candidats-es et vérifie auprès de chaque personne en nomination, si elles acceptent leur mise en candidature.

MEMBRES MAJORITAIRES

Il est proposé par François Pézès

Appuyé par Jean-Daniel Jacob

Que Karl Claude soit mis en candidature en tant que membre majoritaire.

Karl Claude accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Daniel St-Jean

Appuyé par Christine Nadeau

Qu'Isabelle Jacques soit mise en candidature en tant que membre majoritaire.

Isabelle Jacques accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Alain-Gibril Irakiza

Appuyé par François Pézès

Que Francine Mongeon soit mise en candidature en tant que membre majoritaire.

Francine Mongeon accepte sa mise en candidature.

MEMBRES SYMPATISANTS

Il est proposé par Jean-Daniel Jacob

Appuyé par Radney Jean Claude

Qu'Alain-Gibril Irakiza soit mis en candidature en tant que membre sympathisant.

Alain-Gibril Irakiza accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Jean-Daniel Jacob

Appuyé par Antoine Moïse

Que François Pénzes soit mis en candidature en tant que membre sympathisant.

François accepte sa mise en candidature.

12- ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2017-2018

Monsieur Yves Séguin déclare qu'il y aura des élections pour les sièges réservés aux membres majoritaires, puisqu'il y a trois (3) candidats qui se présentent et seulement deux (2) sièges à combler.

Le président d'élection demande à chacun des membres de se présenter et de faire valoir leur candidature au reste de l'assemblée. Les personnes nommées sont : madame Isabelle Jacques, madame Francine Mongeon et monsieur Karl Claude. Les membres présents procèdent à un vote secret. Le président et la secrétaire d'élection compilent les votes. Madame Isabelle Jacques est réélue par les membres de l'assemblée. Monsieur Karl Claude est réélu par les membres de l'assemblée.

Monsieur Yves Séguin déclare qu'il n'y aura pas d'élection pour les sièges réservés aux membres sympathisants, puisque le nombre de candidats-es est égal à celui des postes vacants. Les membres mis en candidature sont donc tous élus-es par acclamation. Monsieur Alain-Gibril Irakiza et Monsieur François Pénzes combleront deux (2) sièges sur quatre (4) réservés aux membres sympathisants.

Les administrateurs-trices du conseil d'administration pour l'année 2016-2017 se lèvent et sont applaudis-es par l'assemblée. Tous les postes du conseil d'administration sont pourvus pour l'année 2017-2018.

Le nouveau conseil d'administration pour 2017-2018 est donc composé de :

Monsieur Radney Jean Claude

Monsieur Karl Claude,

Monsieur Jean-Daniel Jacob

Madame Isabelle Jacques

Madame Lise Émard

Madame Christine Nadeau

Monsieur François Pénzes

Madame Antoine Moïse

Monsieur Alain-Gibril Irakiza

13- Souhais de l'assemblée

Une motion de félicitations est faite pour souligner l'excellent travail du président d'assemblée, monsieur Yves Séguin, l'équipe de travail et le conseil d'administration.

14- Levée de l'Assemblée

Il est 20 h 04 Jean-Daniel Jacob propose la levée de l'assemblée.



Yves Séguin, président



Rebecca Labelle, secrétaire

Rapport annuel des activités

Profil statistique des démarches réalisées dans la dernière année

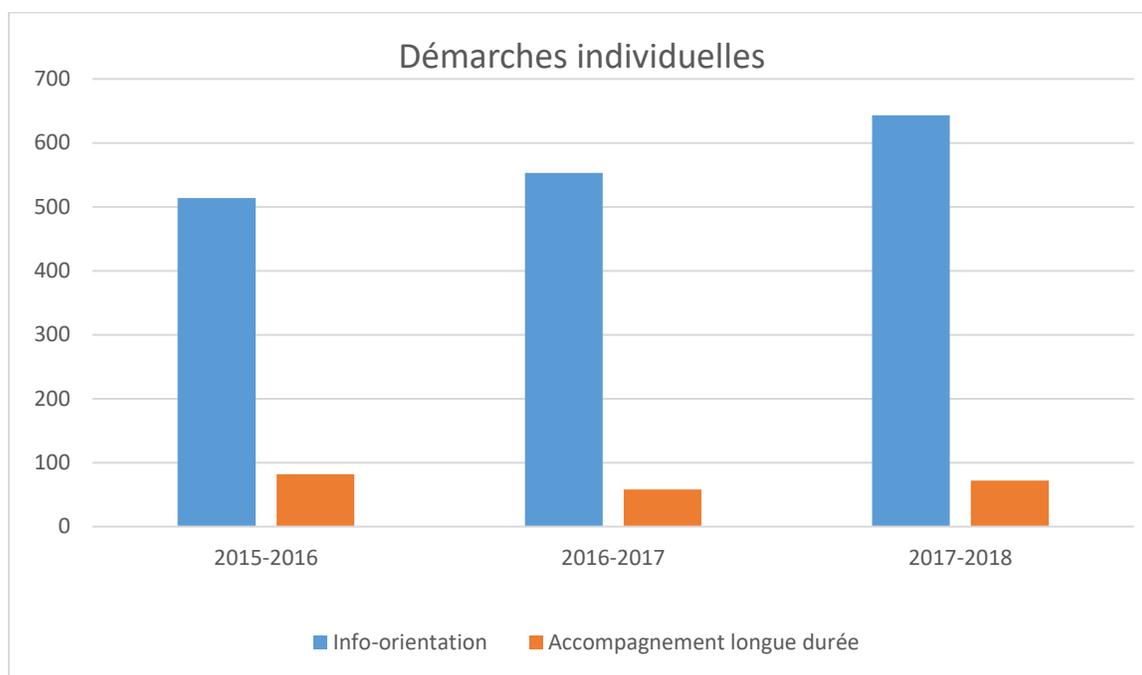
Ces démarches représentent le cœur de notre mandat. Au quotidien, elles constituent l'essentiel de notre charge de travail. C'est par l'intermédiaire de ces initiatives que nous maintenons un contact constant avec les personnes concernées par notre mission. Cette année, Droits-Accès de l'Outaouais a réussi à rejoindre plus de **715 personnes** par le biais de ses démarches individuelles, collectives et systémiques. Nous sommes heureux de présenter ici le détail de nos démarches pour mieux en illustrer la portée.

Démarches individuelles

Les démarches individuelles représentent une série de rencontres entre nos conseillers et les usagers de Droits-Accès de l'Outaouais. Elles se partagent en deux catégories ; les info-orientations et les accompagnements de longue durée. Les info-orientations sont des rencontres de moins de trois heures où l'utilisateur reçoit de l'information en matière de droits ou de recours. Il peut aussi être aiguillé vers d'autres ressources, plus pertinentes à sa situation. Les accompagnements de longue durée représentent une série de rencontres au fil desquelles les usagers, avec le support de nos conseillers, en viennent à mieux comprendre leur situation pour éventuellement faire valoir leurs droits. Nous remarquons, cette année, **une hausse de 14% des démarches individuelles** par rapport à l'année dernière. En effet, nous avons réalisé 14 démarches de longue durée de plus qu'en 2016-2017 et 90 démarches d'info-orientation additionnelles.

Les démarches de type individuelles représentent la plus grande partie de nos interventions dans la communauté. Bien qu'elles occupent une part importante de nos ressources et qu'elles sont déterminantes dans le parcours de vie des personnes que l'on accompagne pour résoudre des problèmes vécus, celles-ci représentent du travail « en aval » ; elles répondent bien souvent à des abus en matière de droit sans nécessairement s'attaquer à la cause la plus importante des difficultés vécues. C'est pourquoi, dans les années à venir, Droits-Accès de l'Outaouais espère toujours accorder une place croissante aux démarches de type systémique, sans toutefois délaisser les accompagnements individuels. Rappelons que ce sont les démarches individuelles qui nous permettent d'identifier les causes systémiques des abus de droits auprès des personnes fragilisées par un problème de santé mentale et saisir l'ampleur des conséquences que ceux-ci ont sur les personnes.

Tableau 1 : Types de démarches individuelles



Types de démarches	Nombre de cas 2017-2018	Nombre de cas 2016-2017	Nombre de cas 2015-2016
Info-orientation	643	553	514
Accompagnement longue durée	72	58	82
Total	715	611	596

Démarches collectives et systémiques

Les démarches collectives sont entreprises auprès de groupes, qui comptent habituellement plus de trois personnes, qui ont vécu ou vivent une situation commune et acceptent d’y travailler ensemble. Ces démarches visent à faire reconnaître des abus, obtenir une indemnisation ou encore à corriger des situations entraînant des abus de droit.

Les démarches systémiques s’attaquent à un système plus vaste. L’objectif est de produire un changement positif pour la communauté et la société en général. Il peut s’agir de lutter contre une loi ou un règlement problématique, mais peut aussi viser à dénoncer les pratiques inquiétantes de certaines organisations. Droits-Accès de l’Outaouais espère se concentrer davantage sur les démarches de type systémique, afin d’attaquer les divers problèmes préoccupant nos usagers à la racine. Par exemple, les abus en matière d’application de la Loi P-38 sont une préoccupation constante pour l’organisme. En conséquence, en plus d’effectuer des accompagnements

individuels de défense de droits dans un contexte de garde (garde préventive, provisoire et autorisée), Droits-Accès de l'Outaouais cherche à entreprendre des démarches systémiques visant à produire des changements de fond pour un meilleur respect des droits des personnes visées par la Loi P-38.001. Ces démarches s'effectuent à différents niveaux, soit au niveau politique, législatif, organisationnel et culturel. Cette année, l'équipe a mis ses efforts sur la promotion de l'organisme en milieu psychiatrique afin que les patients gardés contre leur gré puissent faire appel à nous. En partenariat avec le Comité des usagers du CISSSO, nous avons pu installer des affiches permanentes de nos organisations respectives. D'autre part notre formation P-38.001, donnée entre autres aux employés du Réseau de la santé et des services sociaux, a pu non seulement doter les intervenants d'une connaissance approfondie de la Loi, mais aussi les sensibiliser aux dérives possibles de son application et à l'importance du respect des droits des patients.

Tableau 2 : Démarches collectives et systémiques

Types de démarches	Nombre de cas
Programme Accès-logis de la SHQ	1
Vérification d'antécédents judiciaires	1
Démarche collective en lien avec le droit au logement	1
Loi P-38	1
Total	4

Aperçu d'une démarche systémique : suites du dossier « Vérifications des antécédents judiciaires (VAJ) »

Dans notre rapport annuel de l'année dernière et lors de la dernière assemblée générale annuelle, nous avons exposé un problème d'ordre systémique en lien avec la vérification des antécédents judiciaires. En effet, des personnes nous avaient sollicités pour dénoncer le fait que des incidents liés à la santé mentale et impliquant des policiers apparaissaient dans la vérification des antécédents judiciaires lorsqu'une personne souhaitait travailler auprès d'une clientèle vulnérable. Ces informations apparaissaient bien que ceux-ci n'étaient pas d'ordre criminel ou judiciaire.

Suite à l'analyse de la problématique et du constat que la procédure de vérification des antécédents judiciaires (VAJ) comportait des éléments discriminatoires et portant atteinte à la vie privée, Droits-Accès de l'Outaouais a entamé des démarches concrètes pour adresser la situation. D'abord, nous avons contacté le Service de police de Gatineau pour mieux comprendre le processus de vérification des antécédents judiciaires. On nous a informés que les policiers en charge de déterminer si une information sera inscrite dans la vérification des antécédents judiciaires, fournissent l'information de manière conforme à leur protocole et considèrent que c'est ensuite à l'employeur de juger du niveau de risque que cette personne présente pour le milieu de travail.

Bien que nous soyons en accord avec le fait que les policiers ont des compétences limitées pour analyser si un comportement lié à la santé mentale est un risque ou pas, nous sommes en profond désaccord avec le fait qu'en raison de cette limite, cette information sensible doit être divulguée et

qu'il revient à l'employeur de juger si un comportement donné représente un risque pour la clientèle vulnérable. Nous sommes en désaccord également avec l'idée que la personne n'a qu'à expliquer le contexte dans lequel s'est produit le comportement à risque et rassurer l'employeur. Il va sans dire que cette avenue met la personne à risque de discrimination et qu'il n'est pas juste qu'elle doive se dévoiler ainsi alors que l'information transmise ne devrait pas l'être au départ.

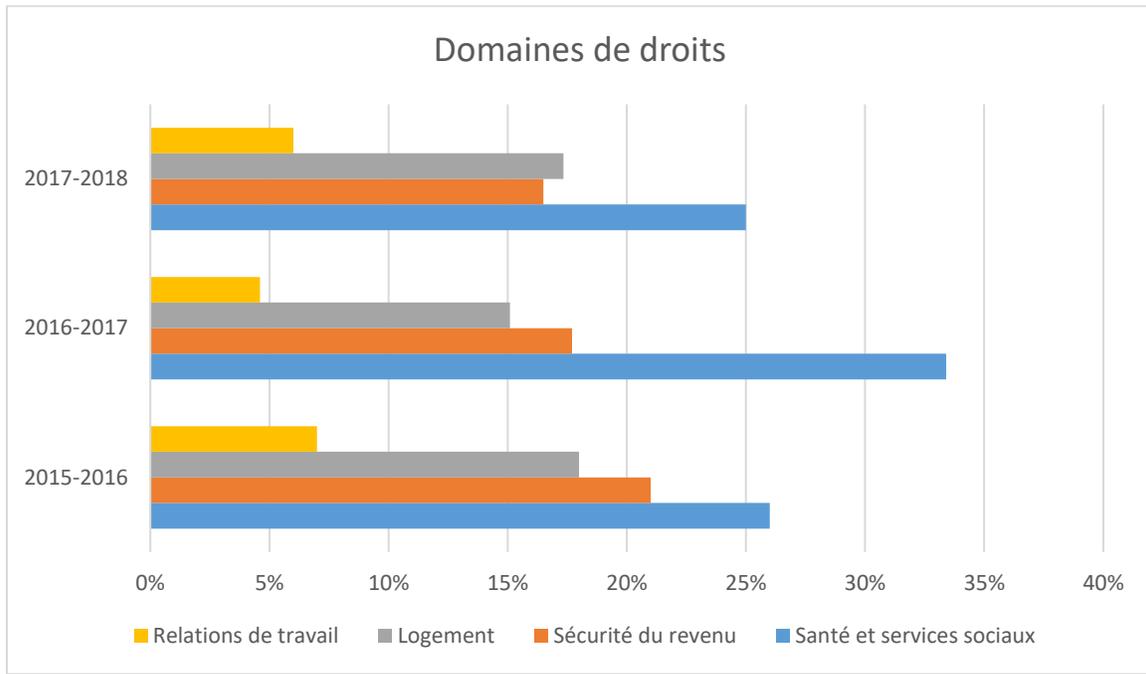
C'est donc devant le constat que les policiers appliquent une procédure conforme aux dispositions légales que nous avons réalisé qu'il fallait entamer des démarches à plus grande échelle, au niveau politique et légal. Nous avons fait une plainte à la Commission d'accès à l'information sur les bases que cette pratique allait à l'encontre du respect à la vie privée. Nous avons également demandé à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de se pencher une fois de plus sur la question en raison du fait que cette pratique est discriminatoire à l'égard des personnes qui vivent des difficultés sur le plan de la santé mentale. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse a envoyé un avis au ministre de la Sécurité publique affirmant que cette pratique est contraire aux droits de la personne. Pour ce qui est de la Commission d'accès à l'information, nous sommes toujours en attente de recommandations de leur part.

Dans notre démarche, nous avons également fait appel à des étudiants en droits du programme pro bono de l'Université d'Ottawa afin qu'ils se penchent sur la question et nous permettent de mieux comprendre les enjeux légaux entourant cette pratique. Finalement, nous avons convoqué la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, ainsi que le Chef de police de Gatineau, M. Mario Harel, pour des rencontres afin de discuter de ce problème et réfléchir à des pistes de solution. La ministre Vallée s'est engagée à solliciter son équipe ainsi que d'autres ministères concernés pour étudier la question et déterminer des pistes d'actions pouvant mener à un changement de pratique. Pour ce qui est du Service de police de Gatineau, bien qu'ils n'ont pas le pouvoir de revoir l'encadrement légal d'une telle pratique, les dirigeants se sont engagés à vérifier si le protocole était appliqué selon les normes et si des correctifs peuvent être apportés dans leur façon de faire.

Principaux domaines de droits

Bien que desservant des citoyens qui composent avec un problème de santé mentale, Droits-Accès de l'Outaouais défend l'ensemble des droits de ses usagers ; autant dans le réseau de la santé que dans les autres sphères de notre société. Nous intervenons quotidiennement dans une multitude de domaines de droits, ayant rapport autant au réseau de la santé qu'à la sécurité du revenu et au logement. Le tableau 3 présente les principaux domaines où Droits-Accès a été appelé à intervenir en 2017-2018.

Tableau 3 : Domaines de droits



Rang	Domaines de droit	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
		# de cas	% des interventions	# de cas	% des interventions	# de cas	% des interventions
1.	Santé et services sociaux	179	25%	204	33%	155	26%
2.	Logement	124	17%	92	15%	104	18%
3.	Sécurité du revenu	118	16%	108	18%	122	21%
4.	Consommation	52	7%	61	10%	25	4%
5.	Autres/droits divers	50	7%	16	3%	14	2%
6.	Relation de travail	46	6%	28	5%	42	7%
7.	Droit criminel	43	6%	26	4%	48	8%
8.	Droit civil	36	5%	17	3%	15	3%
9.	Rapport aux policiers	27	4%	24	4%	25	4%
10.	Droit familial/parental	24	3%	27	4%	14	2%
11.	Droits fondamentaux	16	2%	8	1%	32	5%
Total		715	100%	611	100%	596	100%

Remarquez que bien que nous effectuons un nombre élevé d'interventions liées au domaine de la sécurité du revenu et le logement. Ces domaines de droits sont, d'année en année, systématiquement parmi les premiers rangs, ce qui implique des lacunes systémiques importantes sur lesquelles Droits-Accès de l'Outaouais devrait se pencher plus sérieusement. Les abus de droit

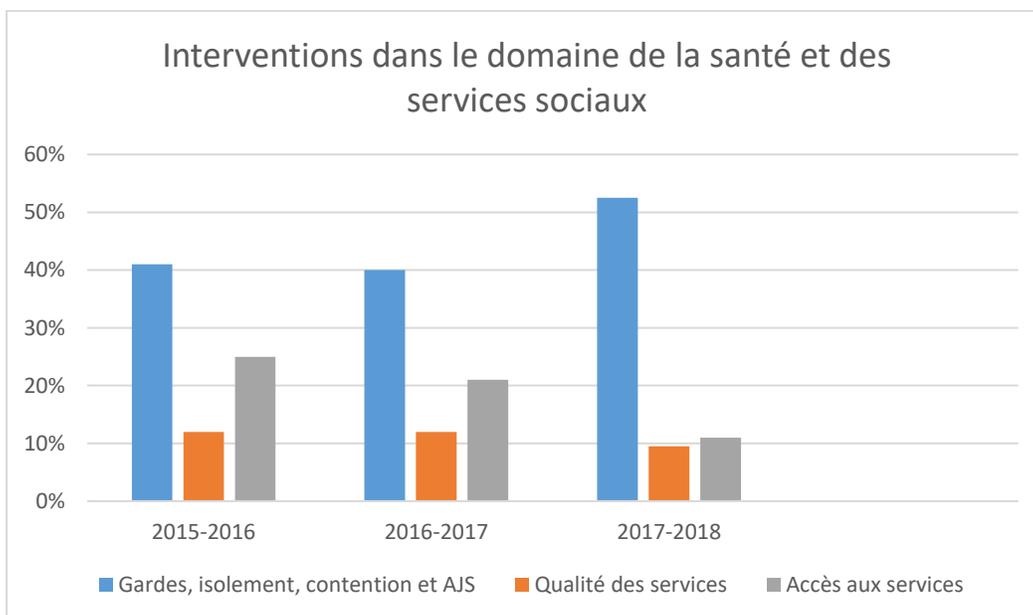
liés au logement et la sécurité financière sont des problématiques constantes pour les personnes qui font appel à nos services. Les accompagnements dans ces domaines de droits sont d'ailleurs en hausse par rapport à l'année dernière.

Il n'est pas étonnant de constater qu'une portion importante de nos interventions est concentrée sur le **domaine de la santé et les services sociaux**, regroupant **25% de nos interventions** (179 cas). L'an dernier, ce pourcentage s'élevait à 33 % (204 cas). Il y a donc eu une baisse du nombre d'interventions effectuées dans ce domaine de droit malgré la hausse globale du nombre d'interventions effectuées dans tous les domaines de droits confondus. Il est difficile de déterminer la cause de cette baisse, mais nous espérons sincèrement que celle-ci soit attribuable à un meilleur respect des droits dans le réseau de la santé et des services sociaux. Toutefois, vous remarquerez dans le tableau 4 qui détaille les différents motifs de demande d'aide dans le domaine de la santé et des services sociaux que certaines données méritent une attention particulière.

Interventions spécifiques en santé et services sociaux

Comme le domaine de la santé et des services sociaux représente l'aspect majeur de notre intervention, le tableau suivant, pour sa part, porte uniquement sur ces types d'intervention. Nous invitons le CISSSO à jeter un coup d'œil attentif à cette section, afin qu'il puisse intégrer ces données à son prochain rapport annuel et en tenir compte, également, sur le plan de son régime d'examen des plaintes.

Tableau 4 : Motifs des demandes d'aide dans le domaine de la Santé et des services sociaux



Motifs des demandes d'aide individuelle (Santé et services sociaux)	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	# de cas	% des interventions	# de cas	% des interventions	# de cas	% des interventions
Gardes, contention, isolement et ordonnance de soins	94	52.5%	81	40%	64	41%
Accès aux services/services couverts	20	11%	42	21%	39	25%
Qualité des services	17	10%	10	12%	18	12%
Hébergement	16	9%	8	4%	0	0%
Accès à l'information, confidentialité	9	5%	11	5%	11	7%
Choix du professionnel/établissement	6	3%	11	5%	0	0%
Consentement/participation aux soins	6	3%	10	5%	18	12%
Curatelle	6	3%	11	5%	3	2%
Organismes communautaires	3	1%	3	1%	0	0%
Centre jeunesse	2	1%	3	1%	2	1%
Total	179	100 %	204	100%	155	100

Comme décrit précédemment, les interventions en matière de santé et de services sociaux représentent 25% de nos interventions cette année. Plus de la moitié de ces interventions (52.5 %) avaient rapport aux mesures d'exception (gardes, contentions, isolement, ordonnance de soins), ce qui représente une situation inquiétante. Nous pouvons ici constater **une augmentation de 12%** depuis l'an dernier des interventions liées aux mesures d'exception (94 interventions cette année par rapport à 81 l'année passée). Encore une fois, il est difficile de déterminer la cause de cette hausse. Elle pourrait être attribuable au fait que les gardes et les mesures d'exception sont utilisées de manière plus importante ou au fait que nous avons augmenté la promotion de nos services dans les unités de soins en santé mentale ce qui conséquemment aurait fait augmenté les demandes d'aide. En effet, nous avons distribué nos dépliants plus régulièrement que les années précédentes dans les hôpitaux et avons fait des tournées des unités de soins en santé mentale avec le comité des usagers de Gatineau.

Une demande d'accès à l'information pour obtenir le nombre de gardes et de recours aux mesures de contrôle nous permettra d'avoir un portrait plus juste des tendances en matière de mesures d'exception. Cette demande d'accès à l'information se fera en mai prochain puisque le CISSSO procède à une uniformisation des procédures de collecte de données qui sera complétée à cette période. Pour continuer à faire valoir les droits des usagers dans le domaine de la santé et des services sociaux, nous comptons produire un nouveau document d'information sur les droits plus accessible pour les utilisateurs de services en santé mentale, tenter de mettre sur pied un projet de partenariat avec le CISSSO concernant l'accès à une défense pleine et entière en contexte de garde et organiser davantage de formations visant les professionnels de la santé dans le réseau.

L'accès aux services, et la qualité de ces derniers sont également un domaine d'intervention important. Malgré les promesses qui accompagnent les coupures massives du gouvernement libéral, les services de santé perdent en qualité et en accessibilité. Les conditions d'éligibilité deviennent de plus en plus restrictives, souvent limitées aux situations de danger immédiat, et les listes d'attentes s'allongent. Droits-Accès de l'Outaouais va continuer de documenter et dénoncer le manque d'accessibilité au réseau de la santé. Surtout puisque des manquements au niveau de l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux peuvent faire boule de neige et contribuer à d'autres problèmes, dont la difficulté d'accès à un remplacement de revenu. En effet, afin d'accéder à un remplacement de revenu (aide sociale avec ou sans contrainte à l'emploi, assurances invalidité, retraite médicale, etc.), il faut nécessairement avoir accès à un médecin qui puisse remplir les nombreux rapports médicaux exigés par les institutions concernées.

Répartition des démarches sur le territoire

Bien que Droits-Accès de l'Outaouais ait un mandat à portée régionale, la grande majorité de nos interventions sont concentrées dans la ville de Gatineau. Nous avons pu constater cette année une augmentation des interventions à l'extérieur des limites de Gatineau et nous comptons poursuivre nos efforts pour assurer une meilleure présence dans les différentes MRC en poursuivant nos tournées régionales. Nous constatons cependant, comme chaque année, que nos ressources financières limitées vont réduire nos possibilités d'actions à l'extérieur de Gatineau. Nous tentons toujours d'augmenter notre financement afin de mieux remplir notre mandat régional, notamment par des demandes de rehaussement de notre enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Tableau 5 : Démarches par territoire

MRC	NPDT	% TTPD	PTSS	% TPR
Grand Gatineau	572	80%	284 557	73 %
Collines de l'Outaouais	45	6%	50 471	13 %
Papineau	44	6%	23 411	6 %
Vallée de la Gatineau	14	2%	20 503	5 %
Pontiac	3	0.01%	13 843	3 %
Inconnu	26	7%		
Hors région	11	2%		
Total	715	100%	384 955	100 %

LÉGENDE

NPDT : Nombre de personnes desservies par territoire
 % TTPD : Pourcentage du total des personnes desservies par DAO
 PTSS : Population du territoire sociosanitaire
 % TPR : Poids de la région dans le territoire desservi par DAO

Provenance des nouvelles demandes

Devant le fait que nous recevions dans les dernières années plusieurs références d'intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, nous avons commencé cette année à noter la provenance des nouvelles demandes d'aide. Nous avons en effet l'impression qu'avec l'adoption de la loi 10, qui a mené à la fusion d'établissements et la création du CISSSO, il y avait une forme de déversement des responsabilités du réseau vers le communautaire en raison d'un manque d'effectif et de ressources. L'objectif était donc de vérifier si cette impression était fondée et mieux saisir les impacts des transformations dans le réseau sur les demandes d'aide formulées à notre organisme. Recueillir ces nouvelles statistiques nous permettrait du même coup de dresser un portrait du pourcentage des demandes provenant des autres secteurs et de mesurer l'impact de la promotion de nos services dans divers milieux.

Tableau 6 : Provenance des demandes

Références des nouvelles demandes	# de cas	% des interventions
Membre DAO / Ancien usager	186	26%
Autres/dossiers longs dont la provenance est inconnue	178	25%
Organisme communautaire	153	21%
Membre du réseau/CISSSO	123	17%
Site web/médias sociaux	60	9%
Autre professionnel	15	2%
Total	715	100 %

Les statistiques recueillies nous démontrent que le plus grand bassin de nouvelles demandes est formé de personnes ayant déjà fait appel à nos services dans le passé, qui sont membres de l'organisme ou qui ont été référés par d'anciens usagers/membres. Les deux autres milieux d'où proviennent le plus grand nombre de références vers nos services sont les organismes communautaires et le CISSSO. Bien qu'il soit difficile pour l'instant de souligner des tendances dans la provenance des demandes, il sera intéressant de comparer ces données avec celles que nous obtiendrons dans les prochaines années.

Comités de travail

Comité relocalisation

Depuis 2014, Droits-Accès est confronté au fait que le coût du loyer pour les locaux de l'organisme est sujet à une augmentation considérable. En effet, le propriétaire de l'édifice nous a annoncé qu'au terme de notre bail, le 31 juillet 2018, nous allions devoir assumer une augmentation d'environ 12 000\$ pour notre loyer. Nous avons du même fait réalisé que cette augmentation amènerait le coût de notre loyer au coût moyen des locaux commerciaux dans notre secteur. Au cours de la dernière année, le comité relocalisation de Droits-Accès de l'Outaouais a mené des recherches pour trouver un local correspondant à nos besoins, dans un secteur qui demeure accessible pour l'ensemble des citoyens qui ont recours à nos services. Les recherches se sont étendues au marché locatif et au marché de l'immobilier. Au terme de ces recherches, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait impossible de trouver des locaux à louer à un prix semblable à ce que nous avons payé jusqu'à présent dans un secteur accessible. En louant des locaux au prix du marché actuel, l'organisme aurait vu son actif net non affecté complètement dépensé au bout de 6 ans, sans possibilité par la suite de payer les dépenses liées au logement.

Nous avons donc entrepris avec succès des démarches pour acheter une bâtisse à l'aide des fonds de la Fondation Droits et Santé mentale et des actifs nets non affectés de l'organisme et considérons qu'en prenant cette décision, nous contribuons significativement à la pérennité de l'organisme. Nous sommes donc heureux de vous annoncer que Droits-Accès aura pignon sur rue au 17 rue Jeanne-d'Arc à Hull à partir d'août 2018. C'est avec plaisir que nous accueillerons l'ensemble de nos membres et citoyens dans ce lieu qui, nous l'espérons, permettra de solidifier davantage l'ancrage de l'organisme dans sa communauté.



Comité forum

Un comité s'est formé cette année pour assurer l'organisation d'un forum en Outaouais sur l'état des droits en santé mentale. Ce forum donne suite aux recommandations que Droits-Accès avait formulées dans son étude *Changer nous ferait tous du bien*, parue en 2014. Cette étude avait mis en lumière certaines dérives dans le Système de la santé et des services sociaux en recensant les principaux abus de droit vécus dans le réseau public en Outaouais par des personnes utilisatrices des services recevant également l'aide et un accompagnement de Droits-Accès de l'Outaouais.

« Regards critiques et nouvelles pratiques » est un forum qui a eu lieu le 10 et 11 mai 2018 à l'UQO et qui a rassemblé des chercheurs novices et experts afin d'aborder l'état des droits en santé mentale au Canada, et tout particulièrement au Québec. Cette tribune de deux jours a permis aux chercheurs, étudiants, groupes de défenses de droits, intervenants et administrateurs en santé mentale ainsi que des utilisateurs de services de contribuer à une réflexion critique sur les transformations nécessaires à un meilleur respect des droits des personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Suite à la refonte du système de santé actuel et des enjeux continus reliés au respect des droits, ce forum s'est avéré une plateforme indispensable et d'actualité afin de faire le point quant aux défis légaux, sociaux et éthiques qui ont trait à l'intervention auprès des personnes fragilisées par un problème de santé mentale.

Comité P.38-001 illustrée

Différents constats sur les manques au niveau de la diffusion et la compréhension de l'information sur les droits en santé mentale ont mené à la mise sur pied du comité P.38-001 illustrée. En effet, l'équipe de Droits-Accès a constaté que les personnes qui étaient soumises à la loi P.38.001 (Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui) n'étaient bien souvent pas informées de leurs droits dans un temps utile. De plus, même lorsqu'ils l'étaient, les dépliants d'information sur les droits qui sont remis aux patients contiennent beaucoup de texte et de terminologie propre aux droits en santé. Il va sans dire que pour toute personne qui est amenée à l'hôpital contre son gré, parfois dans un état de crise, il peut être difficile de bien saisir l'ensemble des droits qui s'appliquent ainsi que des recours pour les faire valoir. C'est ainsi que l'idée de faire un dépliant vulgarisant la loi P-38 et les différents types de gardes a germé. Le comité a donc travaillé à élaborer le contenu de ce dépliant ainsi que la conception visuelle de celui-ci. Nous espérons que dans la prochaine année, nous puissions finaliser cet outil et le distribuer dans la région.

Comité autofinancement

Dans le contexte d'austérité qui afflige particulièrement le milieu communautaire, Droits-Accès a décidé cette année de remettre sur pied une activité d'autofinancement pour l'organisme afin de contribuer à sa pérennité et la poursuite de ses services à la population. L'événement d'autofinancement a consisté en une soirée traditionnelle, « Giguons pour nos droits », durant laquelle un souper spaghetti a été servi à la communauté, suivie d'un spectacle du groupe de musique folklorique, Le Diable à Cinq. Cette activité, qui a eu lieu à la Maison du Citoyen à Gatineau, a permis de rassembler plus de quatre-vingts (80) personnes de différents horizons,

citoyens, membres et usagers de l'organisme ainsi que toute personne supportant notre cause. En plus d'avoir été une occasion de financement pour l'organisme, cet événement a permis de sensibiliser la communauté à la réalité des personnes vivant avec un problème de santé mentale ainsi que de permettre à nos membres, qui souffrent bien souvent d'isolement et d'exclusion sociale, de profiter d'une soirée festive et rassembleuse durant le temps des fêtes. Lors de cette soirée, un encan silencieux au profit de l'organisme s'est tenu, grâce à de généreux dons de différents commerçants de la région. Nous tenons à remercier Mme Ginette Primeau, membre de Droits-Accès, qui a organisé cette activité, des participants de l'organisme Inter-section, qui ont concocté la sauce à spaghetti ainsi que des étudiantes du collège la Cité qui nous ont donné un solide coup de main avec la promotion de l'événement.

Comité mécanismes d'exception (AGIDD-SMQ)

Cette année, un membre de l'équipe de travail de Droits-Accès a participé au comité mécanismes d'exception de notre regroupement provincial, l'AGIDD-SMQ (Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec). Le mandat du comité est de poursuivre la promotion de nos recommandations auprès de différents acteurs et entreprendre une réflexion sur la remise en question du recours aux mécanismes d'exception. Le comité travaille actuellement à la rédaction d'un document qui vise à interpeler les instances concernées par l'application des mécanismes d'exception aux enjeux que soulèvent les mesures de contrôle, la garde en établissement et les autorisations judiciaires de soins. Le document proposera des constats issus de l'expérience terrain des groupes membres de l'AGIDD-SMQ, de trois rapports de l'ONU, de recherches et d'exemples d'alternatives aux mécanismes d'exception.

Vie associative

Comité VIA

Un des objectifs du rapport annuel 2015-2016 était de dynamiser la vie associative en accordant une plus grande plateforme décisionnelle aux membres de Droits-Accès. C'est ainsi qu'en juillet 2016, une stagiaire du nom de Clotilde Josso a mis sur pied, avec l'aide de la permanence, un petit comité consultatif constitué de membres de l'organisme tels qu'Hélène Bellemare, Sylvain Bourbonnais et Lynda Kennedy. Ce groupe de membres deviendra plus tard, en janvier 2017, le comité VIA. Le but de ce comité était principalement de représenter les intérêts des membres de Droits-Accès en créant des activités en lien avec la mission de l'organisme. Le mandat du comité a été clarifié et bonifié afin que ses actions soient menées par et pour les membres de Droits-Accès et que ces derniers soient au cœur même des décisions prises au sein du comité. Le comité s'est réuni plus de six (6) fois au courant de l'année 2017-2018. Il a organisé, entre autres, une mise à jour de la liste des membres de DAO, une consultation générale des membres sous forme de sondage téléphonique, des cafés-échanges, les portes ouvertes de DAO et le BBQ communautaire. C'est avec fierté que les membres du comité reviendront en force au courant de l'année 2018-2019 avec de nouvelles propositions d'activités aux membres. Nous sommes très heureux également d'accueillir Karl Morrissette comme nouveau membre cette année.

Cafés-échanges

Droits-Accès de l’Outaouais a mis sur pied en 2016 les cafés-échange. Cette idée est née du comité VIA et celui-ci planifie encore à ce jour l’organisation et la réalisation de ce projet. Il s’agit donc d’une série de cafés-échanges, offerts au printemps et à l’automne, qui s’adressent aux citoyens afin de permettre une mise en commun de leurs expériences autour d’un sujet lié à la défense des droits et la santé mentale. Ces cafés consistent en une rencontre d’éducation populaire qui met l’emphase sur le partage des savoirs expérientiels, des réflexions critiques des citoyens entourant une problématique et une prise de conscience individuelle et collective sur ce qui cause les abus de droit. En plus de permettre l’échange sur une thématique donnée, le café-échange permet aux participants de se solidariser et de réfléchir sur des actions de revendication communes s’il y a lieu. Sachant que chacun possède des connaissances acquises lors de ses propres expériences, que chacun est capable d’apprendre de nouvelles choses et de les transmettre (trucs développés lors d’une démarche de défense de droits, différentes connaissances liées aux domaines de droit), tous les citoyens sont invités à se joindre à nos cafés-échanges.

Cette année, nous avons organisé six (6) cafés-échange et avons fait le constat qu’il était plus facile de rejoindre un bassin significatif de personnes lorsqu’on réalisait les cafés-échange dans des organismes disposant de milieux de vie. De plus, réaliser les cafés-échange en dehors de nos locaux nous a permis d’aller à la rencontre de nouveaux milieux, favorisant ainsi une meilleure connaissance de nos services chez les intervenants ainsi que chez les personnes susceptibles de recevoir notre aide. C’est donc pour ces raisons nous répéterons l’expérience dès le printemps prochain.

Tableau 7 : Les cafés-échange

Thème	Date	Lieu
Relations de travail	11 avril 2017	Droits-Accès de l’Outaouais
L’aide sociale	27 avril 2017	Soupe populaire de Hull
Les droits et recours en santé mentale	18 mai 2017	Droits-Accès de l’Outaouais
Le droit au logement	13 septembre 2017	Office municipale d’habitation
Profilage et discrimination	12 octobre 2017	Café rendez-vous de la Maison Réalité
Préjugés et médias	21 novembre 2017	Le LAB

Journée porte ouverte

Dans le cadre de la semaine de l’Action communautaire autonome, le comité VIA et l’équipe Droits-Accès ont organisé une journée porte ouverte dans ses locaux du 145 Eddy, le 26 octobre 2017. La journée porte ouverte fût l’occasion pour les citoyens de rencontrer le comité VIA, de découvrir les bureaux des DAO, de rencontrer l’équipe permanente, ainsi que d’établir un premier contact avec un conseiller. Durant la journée, de la soupe, du café et des viennoiseries ont été servis

aux citoyens. Une table était installée sur le parterre du stationnement afin d'accueillir les passants. La porte ouverte a permis de faire rayonner l'organisme et par la même occasion, mettre en lumière la mission de Droits-Accès de l'Outaouais auprès de la communauté. Lors de cette journée, nous avons sensibilisé près de trente-cinq (35) personnes au respect de leurs droits. Cette méthode de promotion fonctionne bien pour intégrer des citoyens dans l'organisme. Suivant ce raisonnement, nous allons tenter de nouveau l'expérience l'an prochain, d'autant plus que la journée porte ouverte aura lieu dans nos nouveaux bureaux.

Activités pour les membres de Droits-Accès

Un des objectifs de l'année dernière était de dynamiser la vie associative, en offrant des occasions à nos membres de participer à diverses activités. Certaines avaient comme objectifs de rassembler les membres et leur permettre d'échanger, d'autres visaient à ce que nos membres contribuent à orienter nos actions. Voici le portrait des activités réalisées :

Tableau 8 : Activités de vie associative

Activité	Date	Objectifs	Participants
Soirée de reconnaissance des bénévoles	20 avril 2017	Remercier les bénévoles de Droits-Accès pour leur engagement au sein de l'organisme	-Membres et anciens membres du conseil d'administration -Bénévoles -Stagiaires -Membres
BBQ communautaire et assemblée générale annuelle des membres	5 juin 2017	-Avoir un portrait des activités réalisées par l'organisme dans la dernière année et pouvoir y réagir -Élire les représentants du conseil d'administration et communiquer avec eux -Recevoir les états financiers de l'organisme et poser des questions -Procéder à la nomination d'un vérificateur	-16 membres présents -11 non-membres présents
Retraite de travail	22-23 septembre 2017	Journées de travail permettant à l'ensemble de l'équipe et du conseil d'administration de Droits-Accès de travailler ensemble sur des dossiers tels que : -Le plan d'action triennal -Activités d'intégration de la mission de l'organisme pour les administrateurs -Exercices de communication	-Membres du conseil d'administration -Membres de l'équipe de travail

Soirée TRAD	8 décembre 2018	Souper spaghetti à bas coût pour nos membres	80 personnes : -Population générale -Membres de l'organisme -Membres du conseil d'administration -Équipe de travail -Bénévoles
Assemblée générale spéciale concernant l'emprunt hypothécaire	18 décembre 2017	Que les membres puissent voter sur une proposition de règlement permettant à l'organisme de faire un emprunt hypothécaire	-5 membres présents -4 non-membres présents

Actions médiatiques et politiques

Présence médiatique

Entrevues et communiqués de presse

- ✓ 12 mai 2017 : Communiqué de presse pour la journée « Non aux mesures de contrôle »
- ✓ 22 juin 2017 : Communiqué de presse pour réagir à la mise sur pied de l'équipe UNIC (Unité d'intervention de crise)
- ✓ 9 août 2017 : Entrevue télévisée à TVA pour commenter le temps d'attente avant de pouvoir consulter un psychologue au CISSSO
- ✓ 11 octobre 2017 : Entrevue téléphonique concernant le suicide d'une personne à l'unité psychologique de l'Hôpital Pierre-Janet

Prise de position et présence dans les médias sociaux

- ❖ Cette année, plus de 440 personnes ont aimé notre page Facebook
- ❖ Voici le palmarès des 10 publications et partages les plus marquants au courant de l'année 2017-2018:

Tableau 9 : Publications dans les médias sociaux

Publication/partage		Date	Personnes rejointes
1.	Publication de Droits-Accès invitant la population à notre soirée-bénéfice	07 novembre 2017	5580 personnes
2.	Publication de Droits-Accès pour le Forum « Regards critiques et nouvelles pratiques »	22 mars 2018	3931 personnes

3.	Publication d'une photo de Rebecca Labelle et Émilie Couture-Glassco avec la députée Maryse Gaudreault lors de la journée « Non aux mesures de contrôle » et Publication de Droits-Accès pour la journée « Non aux mesures de contrôle » du 15 mai	15 mai 2017	1903 personnes
4.	Publication de Droits-Accès programmation pour les activités et formation de l'automne	8 septembre 2017	1384 personnes
5.	Publication de Droits-Accès suite à l'entrevue de la coordonnatrice à TVA nouvelles sur l'accès aux services en santé mentale	10 août 2017	1129 personnes
6.	Partage de l'article du Droit: « Décès « accidentel » d'un patient de l'Outaouais »	30 mai 2017	834 personnes
7.	Partage de l'article de la presse « Prestations d'invalidité : le collège des médecins dénonce les demandes abusives des assureurs »	15 février 2018	595 personnes
8.	Partage de l'article de la Presse « Des conseils juridiques gratuits ce weekend »	13 octobre 2017	518 personnes
9.	Publication de Droits-Accès invitant la population à partager leur situation concernant les antécédents judiciaires dans le dossier systémique « VAJ »	18 mai 2017	493 personnes
10.	Publication de Droits-Accès pour la journée porte ouverte	24 octobre 2017	475 personnes

Rencontres politiques

- Rencontre avec Maryse Gaudreault le 15 mai 2017 pour la sensibiliser à l'utilisation excessive des mesures de contrôle
- Rencontre avec la ministre Stéphanie Vallée pour la démarche systémique *Vérification des antécédents judiciaires* : 5 mars 2018
- Rencontre avec le chef de la police de Gatineau, Mario Harel pour la démarche systémique *Vérification des antécédents judiciaires* : 14 mars 2018

Rencontres avec la Direction des programmes santé mentale et dépendances

Cette année, dans l'esprit du Plan d'action en santé mentale (PASM) 2015-2020 *Faire ensemble et autrement*, nous souhaitons recréer un pont entre Droits-Accès et la Direction des programmes santé mentale de l'Outaouais. Nous avons donc convoqué des rencontres pour discuter d'enjeux nous préoccupant, mais également pour aborder les objectifs du PASM 2015-2020. En effet, plusieurs de ces objectifs avaient trait au respect des droits et nous avons pu analyser notre apport dans l'atteinte de ceux-ci. Nous participerons à un comité d'évaluation des mesures mis en place pour assurer un meilleur respect des droits et pour lutter contre la stigmatisation des personnes vivant avec un problème de santé mentale. Nous avons donc rencontré à ce sujet la direction des programmes en santé mentale le 27 juin 2017. Nous avons également rencontré tous les gestionnaires des programmes en santé mentale le 23 novembre 2017 pour présenter la mission de l'organisme et discuté de problèmes constatés sur le terrain en lien avec le respect des droits.

Représentations et collaborations

AGIDD-SMQ

Droits-Accès est membre de l'Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ). L'Association est un regroupement d'organismes partageant une même préoccupation à l'égard du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Fondé en 1990, cet organisme compte aujourd'hui 22 membres et est très présent auprès des instances politiques, légales et médiatiques pans québécoises. Elle met en place également différents comités de travail pour joindre les efforts des groupes de défense des droits dans l'atteinte d'objectifs communs entourant le respect des droits des personnes vivant avec un problème de santé mentale. Cette année, nous avons participé à deux comités de travail de l'AGIDD, soit le comité mesures d'exception et le comité mobilisation. Nous avons également participé à l'assemblée générale annuelle de l'AGIDD-SMQ le 25 mai 2017 à Lévis.

TROCAO

La Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) est un regroupement d'une centaine d'organismes qui a pour mission de défendre et promouvoir l'action communautaire autonome (ACA). La TROCAO est l'interlocutrice privilégiée du nouveau Centre intégré de santé et services sociaux (CISSSO). La priorité de la TROCAO, cette année, a été la formation du comité pour la mise à jour du cadre de référence PSOC et la consultation des membres quant à l'écriture du nouveau cadre. Le Cadre de référence, de relation et de soutien financier pour les organismes communautaires de l'Outaouais se veut un outil qui permet de baliser les interactions, de toutes natures, entre le CISSSO et les organismes communautaires. La permanence de Droits-Accès était présente lors de deux rencontres sur le sujet, soit le 18 octobre 2017 et le 14 février 2018. De plus, en tant que membre du conseil d'administration de la TROCAO, Droits-Accès a participé à dix (10) rencontres de CA, à l'AGA du 16 mai 2017, à deux (2) tournées des territoires régionaux de l'Outaouais afin de rencontrer les membres, à quatre (4) comités municipaux Gatineau, Ville en santé et une rencontre de niveau national de toutes les tables régionales du Québec (TROC-ROC).

Programme pro bono

Cette année, Droits-Accès a sollicité la collaboration d'étudiants en droits dans la poursuite de dossiers systémiques via le programme pro bono de l'Université d'Ottawa. Le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono est un organisme travaillant pour l'intérêt public et ayant comme mandat d'offrir des services juridiques à titre gracieux à des organismes et à des particuliers dans le besoin partout au Canada. Le programme jumelle des étudiants et étudiantes en droit bénévoles avec des organismes communautaires, des cabinets et des tribunaux sous la supervision d'avocats qualifiés. Les étudiants et étudiantes en droits bénévoles ne sont pas qualifiés en tant qu'avocats et ne peuvent fournir des conseils juridiques, mais peuvent donner un appui considérable dans des projets ayant une dimension juridique. Nous avons donc mené deux projets en collaboration avec

pro bono, soit en lien avec la vérification d'antécédents judiciaires des personnes souhaitant travailler auprès d'une clientèle vulnérable (voir descriptions du dossier dans les démarches systémiques) et les contrats d'hébergement découlant du programme Accès-logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Nous tenons à remercier les étudiants bénévoles qui se sont impliqués dans ces dossiers et qui nous ont permis de parfaire nos connaissances liées à ces deux sujets.

Coopérative de transport

La mission de la Coop est d'offrir un mode de transport complémentaire à ceux existants pour les usagers des organismes communautaires membres désirant participer aux activités et services des organismes communautaires de la Ville de Gatineau. Suite à une recommandation du comité VIA, le conseil d'administration et la permanence ont réfléchi aux besoins des membres de Droits-Accès concernant le transport vers nos activités. Le conseil d'administration a pris la décision de devenir membre de la Coop pour faciliter et augmenter la participation des membres de Droits-Accès à la vie associative. L'augmentation de fréquentation lors de notre AGA 2016-2017 et les cafés-échange de l'automne est directement reliée à cette nouvelle membricité. Une dizaine de transports ont été effectués par la Coop. Droits-Accès était à l'Assemblée générale spéciale de la coopérative en novembre 2017. Malheureusement dû à un manque de financement, la coop a ralenti ses activités et nous sommes dans l'attente de directive pour poursuivre notre partenariat avec elle.

Comité des usagers de Gatineau

Depuis la création du nouveau Centre intégré de santé et services sociaux (CISSSO), un remaniement des comités des usagers et résidents a pris place. Le comité des utilisateurs de l'hôpital Pierre-Janet a été transformé en comité de résidents. Le comité des usagers de Gatineau (CUG), qui représente les usagers des services des établissements de santé du grand Gatineau, réserve désormais une place pour un représentant-e des usagers en santé mentale. Face à ces changements, Droits-Accès a entrepris des démarches pour créer un lien avec le comité des usagers de Gatineau dans l'optique de mieux collaborer pour la défense des droits des usagers en santé mentale. Rappelons que les comités des usagers ont pour mandat d'être le gardien des droits des usagers et de jouer un rôle de porte-parole auprès des instances de l'établissement. Nous avons donc participé à la semaine des droits, organisée par le comité des usagers de Gatineau ainsi qu'à des tournées de promotion des services de Droits-Accès et du CUG sur les unités de soins en santé mentale. De plus, nous avons fait des démarches pour qu'une affiche permanente soit installée sur les unités de soins en santé mentale avec l'information sur les services de DAO et du CUG. Nous souhaitons que ces affiches répondent en partie au problème de distribution aléatoire de nos pamphlets et du manque d'information donnée aux usagers sur leurs droits.

Rencontres inter-organismes

Un de nos objectifs cette année était d'être mieux connu des différents intervenants susceptibles de soutenir les personnes que nous rejoignons par notre mission. Ainsi, l'idée était que ces intervenants seraient plus à même de référer adéquatement les personnes vers Droits-Accès. Ces rencontres avaient pour but également de nous permettre de mieux connaître ces ressources et leurs services. Celles-ci ont été fructueuses et nous ont permis de créer des ponts avec ces ressources, dans l'optique que ces connexions pourraient être bénéfiques pour les personnes que nous accompagnerons dans des démarches futures.

- ✓ Rencontre d'échange avec des organismes communautaires du centre-ville : 19 avril 2017
- ✓ Rencontre avec les intervenants de la Maison Réalité : 31 mai 2017
- ✓ Rencontre avec une agente de l'Office municipale d'habitation : 31 mai 2017
- ✓ Rencontre avec l'équipe de l'Apogée : 9 août 2017
- ✓ Rencontre avec le spécialiste en activités cliniques du service info social (811) : 21 novembre 2017
- ✓ Visite du milieu de vie de l'Intersection : 29 novembre 2017

Activités de mobilisation

Comité Mob AGIDD

Droits-Accès de l'Outaouais a intégré le comité mobilisation de l'AGIDD-SMQ en octobre 2016. Pour l'année 2017-2018, il y a eu sept (7) rencontres au cours desquels plusieurs sujets ont été touchés tels que la mobilisation sectorielle au niveau provincial spécifique au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la mobilisation pour les organismes en défenses de droits en santé mentale à travers la province ainsi que la mobilisation concernant tous les groupes et organismes communautaires au Québec. Le comité a toutefois concentré ces efforts dans les campagnes qui soulignent la mission et le travail grandissant des intervenants dans le milieu de la défense des droits en santé mentale.

En premier lieu, la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire Autonome en Santé et Services Sociaux – Haussez le financement*) a été mise sur pied pour dénoncer le manque de financement des organismes en santé et service sociaux subventionnés par le PSOC. Des actions de *sit-in* et de participation au débat à la Chambre des communes ont été organisées. En deuxième lieu, le comité mob a organisé le concours des prix Orange et Citron, qui consistent à voter pour la nomination de trois instances ou groupes qui ont opprimé les droits des citoyens dans le domaine de la santé mentale ainsi que trois candidats qui ont fait brillé la défense des droits des personnes vivant avec un trouble de santé mentale. En troisième lieu, le comité Mob a travaillé pour promouvoir la campagne « Non aux mesures de contrôle », qui consiste à dénoncer les mesures abusives de contrôle utilisées dans les hôpitaux tels que la contention et l'isolement. Plusieurs outils ont été développés afin de conscientiser les citoyens, les travailleurs de la santé ainsi que tous les intervenants du réseau.

Activités de mobilisation pour le communautaire

Droits-Accès a milité lors de plusieurs événements durant l'année 2017-2018 afin de dénoncer l'austérité qui règne toujours au sein du milieu communautaire. La permanence, avec l'appui du CA, a participé à la mobilisation pour la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* le 27 septembre 2017 où plus de cinq-mille (5000) personnes à travers la province se sont déplacé afin de faire la chaîne humaine autour de la Chambre des communes à Québec. Une deuxième action a eu lieu, toujours, à travers la province, le 7 février 2018. Cette fois, les activités organisées étaient régionales, ou plus de vingt (20) organismes de l'Outaouais se sont rencontrés pour une conférence de presse et des ateliers de mobilisation divers à Gatineau.

Formation continue de l'équipe de DAO

Bien que possédant des moyens limités, à Droits-Accès, le conseil d'administration et l'équipe de travail considèrent que la formation continue des employés permet d'assurer la qualité des services rendus à la population, stimuler les employés et maintenir notre analyse critique en matière d'enjeux de droit et de santé mentale. Voici les formations qu'a suivies l'équipe de travail en 2017-2018 :

Tableau 9 : Formation continue des employés

Formation/Colloque	Organisateur	Date	Participant-e-s
Formation sur la gestion participative	Centre de formation populaire	10 avril 2017	Ensemble de l'équipe et du conseil d'administration
Colloque sur la participation citoyenne	AGIDD-SMQ	24 mai 2017	Coordonnatrice et président du conseil d'administration
Échange sur le mouvement alternatif en santé mentale avec David Cohen	AGIDD-SMQ	11 septembre 2017	Coordonnatrice
Panel pour le lancement du guide sur la GAM (Gestion autonome des médicaments)	AGIDD-SMQ et RRASMQ	19 septembre 2017	Coordonnatrice et président du conseil d'administration
Formation <i>Secourisme en milieu de travail</i>	Formation Langevin	18 et 19 septembre 2017	Un conseiller
Formation info-territoire	Commission ville en santé	6 octobre 2017	Adjointe à la coordination
Formation sur l'usure de compassion	Madeleine Fortier, Accent Carrière	28 février 2017	Conseillers et stagiaire

Formations et promotion en défense de droits

Les activités de formations offertes par Droits-Accès sont normalement destinées aux usagers, qui doivent demeurer les premiers défenseurs de leurs droits. Cependant, elles sont également destinées aux intervenants du réseau public de la santé, des services sociaux et de tous les autres membres de la fonction publique, qui devraient eux aussi voir au respect des droits des citoyens. Nous voyons également à l'organisation d'activités de promotions, visant à assurer une meilleure visibilité à l'organisme, à sa mission et aux enjeux qui le préoccupent.

Les présentations dans les universités permettent à Droits-Accès de faire connaître sa mission auprès de futurs intervenants en santé et en services sociaux. Nous considérons que ses présentations forment l'une des dimensions de nos démarches systémiques, puisqu'elles visent un changement plus profond au niveau de la culture et des pratiques des intervenants. L'an passé, nous avons rejoint 40 personnes dans les présentations faites auprès d'étudiants universitaires. Cette année, nous avons rejoint 191 personnes, ce qui démontre un investissement plus grand de la part de l'équipe dans la formation des futurs intervenants.

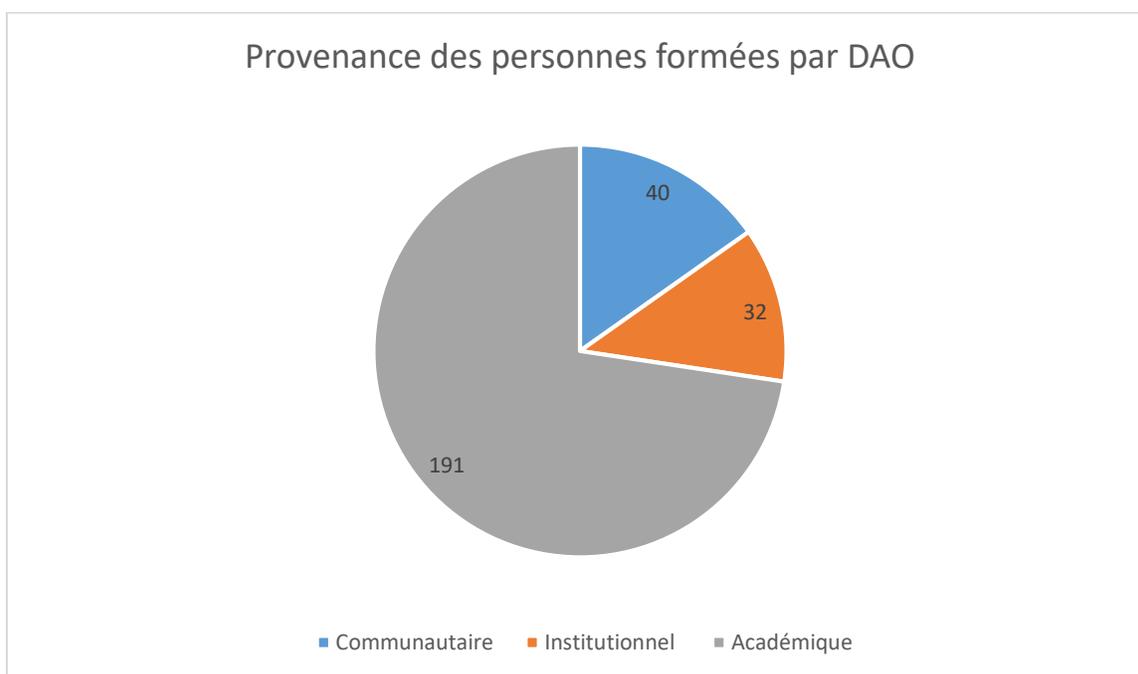
Cette année, nous avons complété la mise à jour de deux formations qui étaient données dans le passé, mais qui devaient être actualisées. Nous avons donc recommencé à offrir la formation *Droits et recours en santé mentale* et *P.38-001 : son application et ses dérives*, qui nous a permis de rejoindre 72 intervenants du milieu communautaire et institutionnel. Comme mentionnée précédemment, la formation pour les personnes rejointes par notre mission est essentielle dans l'optique de contribuer à ce que les personnes soient plus à même de défendre leurs droits. C'est pour cette raison que cette préoccupation se retrouve dans nos grands objectifs pour l'année prochaine (voir la section sur les objectifs pour plus de détails).

Tableau 10 : Activités de promotion des droits

Activités de promotion ciblée des droits	Nbr de personnes rejointes
Salon Accès-justice du 22 avril 2017	20
Tournée régionale (Pontiac, Collines, Petite-Nation)	38
Tournée des unités en santé mentale (Hôpitaux de Hull et de Gatineau)	30
Semaine des droits (Hôpital de Hull et Gatineau)	10
Portes ouvertes de l'organisme	35
Cafés-échanges	41
Total	174

Tableau 11 : Activités de formation

Activités de formation	Nbr de formations	Nbr de personnes	Milieu communautaire	Milieu institutionnel
Présentation dans les universités	7	191	-	-
Formation <i>Droits et recours en santé mentale</i>	7	53	33	20
Formation <i>P.38-001 : son application et ses dérivés</i>	3	19	7	12
Total	17	263	40	32



Recherche et rédaction

Adoption d'un guide à l'intention des bénévoles

La rédaction d'un guide à l'intention des bénévoles découle d'une initiative d'Alain-Gibril Irakiza lorsqu'il a effectué son stage à Droits-Accès en 2016. Il a rédigé ce guide avec Mme Joscelyne Levesque qui apportait un soutien à la gestion de l'organisme pendant le congé de maternité de la coordonnatrice. Ce guide permettra à la coordination, responsable du volet bénévolat, de mieux accueillir et accompagner les bénévoles à Droits-Accès. Il encadre les différentes étapes de l'intégration des bénévoles ainsi que la philosophie et les objectifs qui sous-tendent ce type

d'engagement au sein de l'organisme. Le guide à l'intention des bénévoles a été adopté au conseil d'administration en août 2017.

Participation à des projets de recherche

- Participation d'un membre de l'équipe à un projet de recherche d'étudiants de l'Université du Québec en Outaouais sur l'impact de l'austérité sur les intervenants.

- Participation d'un membre de l'équipe à un projet de recherche portant sur les défis liés à l'offre de services sociaux aux jeunes adultes vivant avec une problématique de santé mentale en Outaouais. Considérant que le passage à la vie adulte apporte son lot d'enjeux personnels, mais aussi institutionnels et légaux, l'équipe de recherche nous a consultés au niveau de l'expérience que vivent nos utilisateurs de services dans cette période transitoire. Bien que la grande majorité de nos interventions soient posées auprès d'une clientèle majeure, les difficultés que nous observons quotidiennement s'appliquent tout de même à la population ciblée par l'étude. Nous avons pu donner notre point de vue sur les problématiques de médicalisation ou médication des aléas de la vie, de difficultés d'accès aux services de santé et sociaux, de respect des droits en matière de santé et de l'hégémonie biopsychiatrique. Nous sommes impatients de consulter les résultats de la recherche.

Le conseil d'administration et l'équipe de travail de Droits-Accès de l'Outaouais

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Droits-Accès de l'Outaouais est composé de neuf (9) postes d'administrateurs, dont au moins cinq (5) sont accordés, en priorité, à des membres majoritaires. D'autre part, les quatre (4) autres postes du conseil sont accordés, en priorité, à des membres sympathisants¹.

Présentation des membres du conseil d'administration

Poste	Administrateur-trice	Siège	Fin du mandat
Présidence	Jean-Daniel Jacob	Sympathisant	2018
Vice-présidence	François Penzes	Sympathisant	2019
Trésorerie	Karl Claude	Majoritaire	2019
Secrétariat	Christine Nadeau	Sympathisant	2018
Administration	Isabelle Jacques	Majoritaire	2019
Administration	Lise Émard	Majoritaire	2018
Administration	Alain-Gibril Irakiza	Sympathisant	2019
Administration	Jean-René Boulianne	Majoritaire	2018
Administration	Vacant	Majoritaire	2018

Sièges en élection

Élection en deux cycles : Trois (3) des cinq (5) sièges réservés aux membres majoritaires et deux (2) des quatre (4) sièges réservés aux membres sympathisants font l'objet d'une élection lors des années paires² alors que les deux (2) autres sièges réservés aux membres majoritaires et les deux (2) autres sièges réservés aux membres sympathisants font l'objet d'une élection, lors des années impaires². Lors de l'assemblée générale annuelle cette année, deux sièges réservés aux membres majoritaires et deux autres sièges réservés aux membres sympathisants font l'objet d'une élection. La durée du mandat des membres élus au conseil est de deux ans.

Nous tenons à remercier des membres du conseil d'administration qui nous ont quittés au courant de l'année : Radney Jean-Claude, Antoine Moïse et Santina Agresta. Nous tenons également à féliciter et à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement exceptionnel. Un merci tout spécial à Maude Pilon qui a vu son nom être ajouté cette année sur notre plaque, « Les bâtisseurs de Droits-Accès » afin de mettre en lumière son implication remarquable au sein du conseil d'administration pendant 10 ans (2007-2017). À cette même plaque s'est ajouté le nom de Katharine Larose-Hébert, qui a agi comme présidente et qui s'est impliquée activement pendant 3 ans au sein du conseil d'administration. Elle a notamment été l'instigatrice du processus de changement de gestion au sein de l'organisme.

Mille mercis pour votre générosité.

¹ Point 6.1 des Règlements généraux

² Point 5.10 des Règlements généraux

Présentation l'équipe de travail



- ❖ **Émilie Couture-Glassco**, coordonnatrice. Émilie occupe le poste de coordination de Droits-Accès depuis février 2016. Elle a fait deux stages à Droits-Accès dans le cadre de ses études et a également prêté main-forte à l'équipe de conseiller. Détentrice d'une maîtrise en travail social, elle cumule également près de 10 ans d'expérience comme intervenante sociale, en tant que travailleuse de rue auprès des jeunes, intervenante de crise et comme intervenante communautaire.

- ❖ **Rebecca Labelle**, adjointe à la coordination. Rebecca occupe le poste d'adjointe à la coordination depuis 2014. Elle détient un diplôme d'études collégiales en Finances et comptabilité informatisée. Elle possède également une expérience de 10 ans dans le domaine privé comme technicienne comptable et superviseuse des ressources humaines.

- ❖ **Mirane Nouh Omar**, conseillère. Mirane travaille à Droits-Accès depuis décembre 2013. Détentrice d'un baccalauréat en travail social, elle a également de l'expérience comme intervenante dans des organismes pour femmes victimes de violence conjugale et aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

- ❖ **Alexandre Métras**, conseiller. Alexandre travaille au sein de l'équipe de conseillers depuis janvier 2014. Il détient un baccalauréat en psychologie et un baccalauréat en criminologie ainsi qu'une expérience auprès de personnes judiciarisées.

À la fin de cette année, une de nos conseillères nous a quittés pour relever de nouveaux défis. En effet, c'est avec tristesse, mais également avec une profonde reconnaissance de l'engagement qu'elle a eu envers Droits-Accès, que Mirane Nouh Omar a terminé son aventure au sein de l'organisme. Mirane a travaillé comme conseillère de défense de droits au sein de l'organisme pendant plus de 4 ans. Tout au long de son travail à Droits-Accès, elle a été d'un appui considérable pour les nombreuses personnes qu'elle a accompagné. Elle arrivait à créer rapidement un lien de confiance avec les usagers de nos services et par ses interventions, elle a permis à nombreux d'entre eux de reprendre du pouvoir sur leur vie, faire valoir leurs droits et développer des habiletés leur permettant de faire face à d'autres obstacles du genre dans le futur. Au sein de l'équipe, elle apportait une énergie positive et nous amenait à nous dépasser sur le plan de nouvelles idées permettant de faire avancer l'organisme. Mirane va nous manquer profondément, car elle était un pilier pour notre organisme. Nous savons toutefois qu'elle va grandir à travers ce nouveau défi et qu'elle gardera toujours en elle la flamme de la défense de droit. Bonne continuité Mirane!

Suite au départ de Mirane, nous avons procédé à l'embauche d'Audrey Levesque pour pourvoir le poste de conseillère en défense de droit. Audrey possède des acquis académiques en psychologie, en criminologie et en droit en plus d'une expérience d'intervention auprès d'une clientèle variée. Elle a œuvré au sein d'organismes venant en aide aux adolescents et aux individus fragilisés par un problème de santé mentale ainsi qu'en institution carcérale fédérale. S'ajoutant au fait que sa philosophie professionnelle cadre avec les valeurs de l'organisme en termes de relation d'aide, son calme et son savoir-être nous permettent de conclure avec confiance qu'elle sera un atout considérable pour l'équipe de Droits-Accès. Bienvenue Audrey!

Présentation des stagiaires

Deux stagiaires sont venus prêter main-forte à l'équipe durant la dernière année. Nous les remercions pour leur implication au sein de l'organisme et pour leur contribution à l'atteinte des objectifs fixés pour l'année. Nous leur souhaitons bien du succès dans leurs projets futurs.

Jean-François Cousineau : Étudiant au baccalauréat en travail social à l'Université d'Ottawa, Jean-François a fait son stage à Droits-Accès à l'Automne 2017. Il nous a aidés à accueillir les nouvelles demandes d'aide au téléphone et en personne, a réalisé la soirée d'autofinancement et a participé à plusieurs comités de travail.

Érika Chénier : Étudiante au baccalauréat en travail social à l'Université d'Ottawa, Érika a fait son stage à Droits-Accès à l'hiver 2018. Pendant son stage, Érika a non seulement accueilli les nouvelles demandes d'aide, mais a effectué plusieurs interventions en défense de droits. En plus de travailler sur différents comités de travail et d'animer un café échange, elle a également contribué aux démarches effectuées en lien avec le dossier systémique *Vérifications des antécédents judiciaires*.

Coup de chapeau à nos meilleurs alliés

J.M. c. Hôpital Jean-Talon

Coup de chapeau à la Cour d'appel pour avoir, le 13 mars dernier, réaffirmé les droits fondamentaux des patients psychiatriques placés sous garde contre leur gré dans le jugement *J.M. c. Hôpital Jean-Talon du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'Île-de Montréal*. Malgré le refus de l'individu à subir une évaluation psychiatrique, le psychiatre avait tout de même procédé à celle-ci, enfreignant ainsi son droit au consentement. Le juge de première instance a considéré, malgré tout, ces évaluations illégales afin d'imposer une garde de 21 jours à l'individu. Selon sa logique, la juge, face au consentement de l'individu à demeurer en garde préventive, avait du même coup assumé le consentement à subir les évaluations psychiatriques nécessaires à la requête de garde en établissement. Pourtant, le consentement doit être exigé à chaque étape du processus de garde. D'autre part, le jugement infirme la conclusion des psychiatres concernant la dangerosité grave et immédiate représentée par l'état mental du plaignant. En évoquant le caractère exceptionnel des mesures de privation de liberté, l'inviolabilité de la personne et l'importance du consentement libre et éclairé, le jugement de la Cour d'appel a rejeté la demande de garde en établissement. Coup de chapeau au cabinet Ménard, Martin Avocats pour la représentation du plaignant.

Lacunes aux urgences de Hull et Gatineau

Coup de chapeau au Protecteur du Citoyen pour son enquête au sujet des lacunes au niveau du triage dans les urgences des hôpitaux de Hull et de Gatineau. L'organisation dénonce entre autres la négligence de quantifier le niveau de douleur, du manque de transparence par rapport au degré de priorité sur l'échelle de triage accordée et le manque d'intimité des patients allongés sur les civières. De manière générale, on dénonce surtout les délais d'attente trop élevés avant de rencontrer l'infirmier au triage, mais aussi le délai avant d'être vus par le médecin. La plupart des mesures recommandées par le Protecteur du Citoyen aux établissements pour remédier à la situation devront être mises en place au plus tard le 31 janvier 2018.

Cadre de référence en matière d'application de la P-38.001

Coup de chapeau au Ministère de la Santé et des Services sociaux et le comité consultatif pour la publication du Cadre de référence en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. Comme le relate notre expérience, mais aussi les rapports d'enquête du MSSS, du Barreau du Québec et du Protecteur du Citoyen, il existe souvent une distance en les dispositions de la Loi et son application réelle. Ces écarts de conduite ayant un impact majeur sur le respect des droits des usagers, sur leur qualité de vie et le rapport qu'ils entretiennent avec le Réseau de la Santé et des Services sociaux, les principaux concernés se devaient d'adresser la situation. Le cadre de référence présenté ici adresse

les lacunes ciblées par les ouvrages critiques référencés ci-haut et aborde les dimensions floues de l'application de la Loi dans l'objectif que les multiples intervenants impliqués dans sa mise en œuvre soient au même diapason, mais investit aussi les responsabilités des gestionnaires et administrateurs des établissements. Le document aborde bien sûr l'élément fondamental de l'application de la Loi, c'est-à-dire les critères de dangerosité en raison de l'état mental. Ce concept n'étant pas défini dans la loi, il était nécessaire que des balises soient mises en place afin que la notion soit mieux appréciée par les différents acteurs susceptibles de l'évaluer ou l'estimer. En somme il s'agit d'un effort nécessaire vers un meilleur respect des droits des individus chez qui on retire le droit à la liberté au profit de la sécurité, mais les abus relatifs à l'application de la loi découlant de la responsabilité des tribunaux restent à être adressés.

Objectifs pour la prochaine année

Promouvoir la vie démocratique

Parmi nos objectifs des deux dernières années, nous cherchions à revitaliser la vie associative de notre organisme. Nous voulions que nos membres occupent une place de plus en plus active au sein de Droits-Accès de l'Outaouais. À cette fin, nous avons organisé diverses activités de rencontre et d'échange (les cafés-échanges, la tournée des régions, etc.) qui visaient à mobiliser et engager nos membres et leurs communautés.

Cette année, nous souhaitons mettre en place des moyens pour assurer la participation de nos membres aux réflexions entourant les enjeux de droits et de santé mentale ainsi que celles portant sur les actions de l'organisme. En effet, nous souhaitons solliciter de manière continue les membres qui auront signifié leur intérêt à participer à ces réflexions et/ou s'engager dans des revendications pour un meilleur respect des droits. Il s'agira également de solliciter les membres qui le souhaitent pour avoir leur avis sur les actions menées par l'organisme. Rappelons-nous qu'en gestion participative, les membres sont fortement engagés avec l'équipe et la coordination dans les décisions et les actions entreprises par l'organisme. La participation active des membres est sans aucun doute un défi, mais nous souhaitons ardemment mettre en place des outils qui favoriseront ce type de participation.

Prendre position publiquement face aux enjeux de droits et de santé mentale

Cette année encore, l'équipe de Droits-Accès de l'Outaouais souhaite avoir une présence accrue face au grand public. Nous comptons prendre davantage position dans la sphère publique face aux enjeux qui nous préoccupent, à la fois sur les médias sociaux que dans les médias traditionnels. Nous espérons ainsi offrir une perspective alternative sur les enjeux en santé mentale. De plus, en augmentant notre visibilité, nous espérons attirer l'attention du public sur les questions qui préoccupent nos membres et notre organisation. Ces plateformes nous donneront aussi l'occasion de dénoncer publiquement des abus importants en matière de droit et de confronter les responsables.

Promouvoir nos formations

L'année dernière, nous avons comme objectif d'actualiser nos formations afin qu'elles soient adaptées aux nouvelles réalités et qu'elles reflètent plus étroitement les lois en vigueur. Comme présenté dans ce rapport annuel, nous avons mis à jour le contenu de deux formations que nous avons livrées aux intervenants du milieu communautaire et institutionnel. Comme ces formations ont été en fortes demandes et semblaient répondre à un réel besoin chez les intervenants sociaux, nous avons comme objectif cette année de bonifier notre offre de formation. En effet, aux formations déjà offertes s'ajouteront les formations « Comment devenir son propre défenseur ? » et « Droits et recours pour les ados ». Alors que les formations que nous avons données dans la dernière année s'adressaient davantage aux intervenants sociaux, les nouvelles formations rejoindront les membres de Droits-Accès, les personnes rejointes par notre mission ainsi que les jeunes. D'ailleurs, nous avons comme objectif depuis deux ans de rejoindre les jeunes et les sensibiliser sur leurs droits. Nous espérons que notre formation, qui sera adaptée à la réalité jeunesse, nous permettra de mieux connaître les enjeux de droits qui les touchent et que nos services soient mieux connus dans ce groupe d'âge.

Rejoindre par nos formations, à la fois les intervenants que les personnes fragilisées par un problème de santé mentale dont les droits sont susceptibles d'être lésés nous permet de travailler sur deux fronts, ce qui est une dimension essentielle de notre mission. D'une part, les usagers seront mieux informés de leurs droits et recours, et davantage habilités à utiliser différents outils pour les défendre plus efficacement. En effet, nous espérons que nos efforts en matière de formation outillent les gens dans la défense de leurs droits, et de ceux de leur entourage. D'autre part, sensibiliser les intervenants au fait qu'il y va de leur rôle et de leur mandat de réaliser aussi des démarches de défense de droits avec les personnes qu'ils accompagnent. Ils pourraient ainsi poursuivre en ce sens, sur la base du lien de confiance déjà établi. Ils pourraient également devenir plus conscients de leur propre pratique et des risques potentiels, dans leur champ d'exercices ✪.

Annexes

Preuve de convocation publique à AGA 2018

**29IÈME
AGA DE
DAO**

l'Assemblée générale
annuelle de Droits-accès de
l'Outaouais

18:00 04. 06. 18.

Au local du LAB
48 Rue Frontenac,
Gatineau, QC J8X 3A7
819-777-4746

DROITS-ACCÈS
— DE L'OUTAOUAIS —

Les seize (16) groupes de défense des droits en santé mentale du Québec, la force d'un mouvement !

*Merci à nos consœurs et confrères des autres régions du Québec
pour cette constante vigilance qui nous nourrit.*

-Région 01	BAS-ST-LAURENT	Plaidd-BF	418-722-8758
-Région 02	SAGUENAY/LAC-ST-JEAN	GPDDSM-02	418-668-6851
-Région 03	CAPITALE-NATIONALE	Auto-Psy	418-529-1556
-Région 04	MAURICIE/CENTRE du QUÉBEC	SRAADD-CQM	819-693-2212
-Région 05	ESTRIE	Pro-Def Estrie	819-822-0363
-Région 06	MONTRÉAL	Action-Autonomie	514-525-5060
-Région 07	OUTAOUAIS	Droits-Accès	819-777-4746
-Région 08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Raidat	819-762-3266
-Région 09	CÔTE-NORD	Droits & recours	418-295-2779
-Région 10	NORD-du-QUÉBEC	DRSMCN	418-295-2779
-Région 11	GASPÉSIE/ILES de la MAD.	Droits & recours	418-388-2506
-Région 12	CHAUDIÈRE-APPALACHES	L'A-Droit	418-837-1113
-Région 13	LAVAL	L'En-Droit	450-668-1058
-Région 14	LANAUDIÈRE	Pleins-Droits	450-394-0779
-Région 15	LAURENTIDES	Droits & recours	450-436-4633
-Région 16	MONTÉRÉGIE	CDDM	450-674-2410
	NOTRE REGROUPEMENT	AGIDD-SMQ	514-523-3443

